



N° 127-2022 FF

A R R Ê T É D U M A I R E

Le Maire de La Ville de LONGWY :

VU Les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales :

CONSIDÉRANT Qu'à l'occasion de l'animation "Balade chocolatée 2022" organisée par l'association Inten'Cité dans le Parc des Récollets et dans les Remparts, il y a lieu de prendre diverses dispositions :

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : l'association Inten'Cité est autorisée à utiliser le Parc des Récollets et les Remparts de Longwy le Dimanche 17 avril 2022 en matinée. L'association s'engage à respecter les lieux et à les rendre propres et vidés de tout matériel et déchets à l'issue de la réception.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de la commune de Longwy, Messieurs le Commissaire de Police de Longwy et les policiers municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A LONGWY, LE 30 MARS 2022

**L'adjointe aux travaux et
à la Proximité**



Sylvie BALON